

Conditions Générales d'Utilisation du site :

<https://www.cicables.com/>

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes « Conditions Générales d'Utilisation (CGU) » ont pour objet l'encadrement juridique de l'utilisation du site <https://www.cicables.com/> et de ses services.

Constituant le contrat entre la Société COTE D'IVOIRE CABLES (CIC) et l'Utilisateur, toute connexion au site est subordonnée à l'acceptation de ces Conditions Générales d'Utilisation. Et le simple accès au site vaut acceptation des présentes CGU par l'Utilisateur.

Toute personne physique ou morale souhaitant accéder au site et à ses services est appelée l'« Utilisateur ».

ARTICLE 2 : Mentions légales

Le site <https://www.cicables.com/> est édité par COTE D'IVOIRE CABLES, société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 20 000 000 de francs CFA, inscrite au RCCM sous le numéro CI-ABJ-2016-B-16214 et dont le siège social est situé à Abidjan, Riviera Bonoumin, 25 BP 1746 Abidjan 25, ci-après désigné « l'Editeur ».

ARTICLE 3 : Accès aux services

L'Utilisateur du site <https://www.cicables.com/> a accès aux services suivants :

- Inscription au Newsletter de Côte d'Ivoire Câbles ;
- Inscription pour devenir Fournisseur chez Côte d'Ivoire Câbles ;
- Inscription pour devenir EDL chez Côte d'Ivoire Câbles ;
- Information/Communication sur les activités de Côte d'Ivoire Câbles.

Tout Utilisateur ayant accès à internet peut accéder gratuitement et depuis n'importe où au site. Les frais supportés par l'Utilisateur pour y accéder (connexion internet, matériel informatique, etc.) ne sont pas à la charge de l'Éditeur.

L'accès au site s'effectue directement en cliquant sur le lien du site.

Le site et ses différents services peuvent être interrompus ou suspendus par l'Éditeur, notamment à l'occasion d'une maintenance ou autre, sans obligation de préavis ou de justification.

ARTICLE 4: Données personnelles

L'accès au site peut donner lieu à la collecte de données de la part de l'Editeur, notamment lors de l'inscription de l'Utilisateur au Newsletter de Côte d'Ivoire Câbles et l'adresse électronique (e-mail) de l'Utilisateur pourra aussi être utilisée par le site <https://www.cicables.com/> pour la communication d'informations diverses.

L'acceptation des présentes CGU vaut autorisation de l'Utilisateur pour la collecte et l'utilisation de ses données personnelles par l'Editeur.

Conformément à la loi 2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel, la collecte et le traitement d'informations personnelles s'effectuent dans le respect de la vie privée.

Suivant la loi 2013-450 du 19 juin 2013, l'Utilisateur dispose du droit d'accéder, de rectifier, de supprimer et d'opposer ses données personnelles.

L'Utilisateur pour l'exercice de ses droits en matière de données à caractère personnel, peut contacter l'Editeur au **27 22 49 63 49/ 27 22 51 07 00/ Email : info@cicables.com**

L'Utilisateur concerné devra en outre être une personne physique justifiant de son identité.

ARTICLE 5: Propriété intellectuelle

Les contenus du site <https://www.cicables.com/> (marques, logos, textes, éléments graphiques, vidéos, etc.) sont protégés par la législation en matière de protection des droits de propriété intellectuelle, en vigueur en Côte d'Ivoire.

L'Utilisateur devra obtenir l'autorisation de l'Editeur du site avant toute reproduction, copie ou publication de ces différents contenus. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est par ailleurs interdite.

ARTICLE 6: Responsabilité

Le site <https://www.cicables.com/> s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données. Toutefois, il n'apporte pas une garantie de sécurité totale.

L'Éditeur se réserve la faculté d'une non-garantie de la fiabilité des sources, bien que les informations diffusées sur le site soient réputées fiables.

L'Utilisateur assume l'entière responsabilité de l'utilisation qu'il fait des informations et contenus présents sur le site <https://www.cicables.com/>

Tout usage du service par l'Utilisateur ayant directement ou indirectement pour conséquence des dommages doit faire l'objet d'une indemnisation au profit du site.

L'Utilisateur s'engage à tenir des propos respectueux des autres et de la loi et accepte que ses publications soient modérées ou refusées par l'Éditeur, sans obligation de justification.

En publiant sur le site, l'Utilisateur cède à la société éditrice le droit non exclusif et gratuit de représenter, reproduire, adapter, modifier, diffuser et distribuer sa publication, directement ou par un tiers autorisé.

Tout dysfonctionnement du serveur ou du réseau ne peut engager la responsabilité de l'Éditeur.

De même, la responsabilité de l'Editeur ne peut être engagée en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

ARTICLE 7 : Liens hypertextes

Des liens hypertextes peuvent être présents sur le site <https://www.cicables.com/> aussi, les domaines vers lesquels mènent ces liens n'engagent pas la responsabilité de l'Éditeur, qui n'a pas de contrôle sur lesdits liens.

ARTICLE 8 : Évolution des conditions générales d'utilisation

Le site <https://www.cicables.com/> se réserve le droit de modifier les clauses des présentes CGU à tout moment et sans justification.

ARTICLE 9 : Cookies

Lors des visites sur le site, l'installation automatique d'un cookie sur le logiciel de navigation de l'Utilisateur peut survenir.

Les cookies correspondent à de petits fichiers déposés temporairement sur le disque dur de l'ordinateur de l'Utilisateur. Ces cookies sont nécessaires pour assurer l'accessibilité et la navigation sur le site. Ces fichiers ne comportent pas d'informations personnelles et ne peuvent pas être utilisés pour l'identification d'une personne.

L'information présente dans les cookies est utilisée pour améliorer les performances de navigation sur le site <https://www.cicables.com/>

En naviguant sur le site, l'Utilisateur accepte les cookies.

ARTICLE 10 : RSE & Conformité

1. Le développement d'Orange Côte d'Ivoire SA (Orange CI) et de sa filiale Côte d'Ivoire Câbles (CIC) et de l'Utilisateur est fondé sur un ensemble de valeurs et de principes tels que figurant pour Orange CI, en particulier, dans sa Charte de Déontologie et dans sa Politique Anticorruption disponibles sur le site institutionnel d'Orange SA (www.orange.com ou <https://gallery.orange.com/rse#v=d20662f2-c8b6-43ba-ae0b-54fe33bcbd0c> et pour Orange CI dans son code de conduite anticorruption disponible sur le site www.orange.ci/fr/nw-politique-et-ethique.html

2. Ces textes traduisent l'engagement des Parties à respecter les dispositions légales et réglementaires liées à leurs activités. Celles-ci conviennent dès lors de respecter un ensemble de valeurs et de principes puisés dans les normes internationales et nationales :

(I) Textes internationaux :

- la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (UNAC) du 31 octobre 2003 ;
- l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) ;
- le Foreign Corrupt Practices Act (FCPA) ;
- l'UK BRIBERY ACT (UKBA) ;
- la loi « Sapin 2 ».

(II) Les conventions Africaines régionales :

- la directive n°04/2012/CM/UEMOA relative à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics et les délégations de service public au sein de l'UEMOA ;
- la directive n°05/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'UEMOA ;
- la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption du 11/07/2003 ;
- le protocole sur la lutte contre la corruption de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) du 21/09/2021.

(III) Les législations ivoiriennes :

- la loi n° 2018-572 du 13/06/2018 portant ratification de l'ordonnance n° 2018-25 du 17 janvier 2018 modifiant l'ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, telle que modifiée par l'ordonnance n° 2015-176 du 24 mars 2015 ;
- la loi n°2021-893 du 21 décembre 2021 portant code pénal.

(IV) Relativement à la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) :

- la convention de Stockholm de 1998 sur les polluants organiques persistants ;
- la loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant code de l'environnement ;
- le protocole de Montréal du 16/09/1987 relatif aux substances néfastes pour la couche d'ozone ;

- le décret n°92-857 du 30/11/1992, portant publication du protocole de Montréal du 16/09/1987 ;
 - la convention de Bâle du 22/03/1989 sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur destruction ;
 - le décret n°94-328 du 09/05/1994 portant publication de la convention de Bâle du 22/03/1989 ;
- (I), (II), (III) et (IV), ci-après désignées « les Règles de Conformité ».

3. Chaque Partie déclare et garantit, qu'elle-même, ses dirigeants, ses représentants et ses « actionnaires principaux et/ou bénéficiaires principaux » (définis pour les besoins du Contrat comme toute personne physique ou morale qui détient directement ou indirectement, individuellement ou de manière conjointe plus de cinquante pour cent (50%) des droits de vote dans une des Parties, ou qui la contrôle directement ou indirectement, individuellement ou de manière conjointe) ne font pas l'objet de mesures de sanctions économiques.

4. En cas de modification du cadre législatif et/ou réglementaire ou en cas de décision de justice ou d'une autorité en charge de l'application des Règles de Conformité qui pourrait nécessiter une modification du Contrat au regard des Règles de conformité, les Parties s'engagent, si une telle adaptation est possible, à en discuter de bonne foi, et, à parvenir à un accord dans un délai maximal d'un (01) mois.

5. Chaque Partie garantit :

- avoir mis en œuvre de façon effective et maintenir, des mesures appropriées de prévention, de détection et de remédiation, en ce compris, auprès notamment de ses dirigeants, employés, représentants et ses sociétés contrôlées concernées par l'exécution du Contrat, afin de respecter les Règles de Conformité ;
- obtenir de ses sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux concernés par l'exécution du Contrat, l'engagement de respecter les Règles de Conformité ;

6. Chaque Partie s'engage :

- à faire droit à tout moment et à bref délai aux demandes de l'autre Partie tendant à obtenir des éléments justifiant de la mise en œuvre des mesures susmentionnées ; et
- à informer l'autre Partie des mesures de remédiation mises en place pour se conformer aux Règles de Conformité, si l'autre Partie a connaissance d'un manquement auxdites Règles de Conformité (commis par elle ou par l'une quelconque des personnes susmentionnées) et lui en fait la demande.

7. En cas de non-respect par l'une des Parties des Règles de Conformité, l'autre Partie aura la faculté de résilier le Contrat de plein droit :

- soit par tout moyen laissant trace écrite ;
- soit en application des stipulations de l'article « Résiliation ».

ARTICLE 11 : Durée du contrat

La durée du présent contrat est indéterminée. Le contrat produit ses effets à l'égard de l'Utilisateur à compter de l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de sa part.

ARTICLE 12 : Droit applicable et Jurisdiction Compétente

Le présent contrat est soumis à la législation ivoirienne.

En cas de litige non résolu à l'amiable entre l'Utilisateur et l'Éditeur, les Parties pourront saisir le tribunal compétent pour le règlement du contentieux.